|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| U:\Working Folders\Logos\CBD-official\logo-cbd-fr\cbd-logo-print-blk-fr.png |  | Distr.GÉNÉRALECBD/SBSTTA/22/524 avril 2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-deuxième réunion

Montréal, Canada, 2-7 juillet 2018

Point 6 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

## ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ACTUALISÉE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE CERTAINS OBJECTIFS D’AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ ET OPTIONS POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS ACCOMPLIS

## *Note de la Secrétaire exécutive*

# informations gÉnÉrales

Dans la décision [XII/1](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-01-fr.pdf), la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique,* et a reconnu que des progrès encourageants avaient été accomplis pour atteindre certains éléments de la plupart des [Objectifs d’Aichi pour la biodiversité](https://www.cbd.int/sp/targets/) mais que, dans la plupart des cas, les progrès accomplis ne seraient pas suffisants pour atteindre les objectifs, à moins que des mesures urgentes et efficaces soient prises pour réduire les pressions exercées sur la diversité biologique et pour empêcher son déclin continu.

Dans la décision [XIII/30](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-30-fr.pdf), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de préparer, en collaboration avec les membres du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité et d’autres partenaires concernés, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d’une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, des évaluations scientifiques actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, en mettant l’accent en particulier sur les objectifs dont la réalisation avait le moins avancé, et en utilisant les données disponibles et les indicateurs figurant dans l’annexe à la décision [XIII/28](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-fr.pdf), selon qu’il convient, ainsi que d’autres sources d’information utilisées pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Dans cette même décision, la Secrétaire exécutive a été priée d’élaborer des options pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs pour lesquels le moins de progrès avaient été accomplis.

A sa sixième session, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a approuvé les résumés à l’intention des décideurs des rapports sur l’évaluation régionale de la diversité biologique et des services écosystémiques pour l’Afrique, les Amériques, l’Asie et Pacifique, et l’Europe et Asie centrale, et a accepté chaque chapitre des rapports d’évaluation et leurs synthèses analytiques. De plus, elle a approuvé le résumé à l’intention des décideurs du rapport d’évaluation sur la dégradation et la restauration des terres. Conformément aux procédures établies dans la décision [XII/25](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-25-fr.pdf), l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est invité à examiner ces évaluations, en ce qui concerne la pertinence de leurs conclusions pour les travaux de la Convention, et en vue d’élaborer, selon qu’il convient, des recommandations à l’intention de la Conférence des Parties.

La partie I du présent document fournit des informations scientifiques actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et comprend quatre sous-parties qui résument les informations provenant de publications scientifiques, les informations relatives aux indicateurs, les informations provenant des évaluations régionales de l’IPBES, et les informations provenant de l’évaluation thématique de l’IPBES sur la dégradation des terres. La partie II identifie des options éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, et la partie III contient un projet de recommandation soumis à l’examen de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Des informations sur les indicateurs pour lesquels des nouvelles données actualisées sont devenues disponibles depuis 2014 figurent dans l’annexe I, et un résumé des options pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité figure dans l’annexe II.

Le présent document est complété par un document d’information[[2]](#footnote-2) qui apporte des précisions sur les informations scientifiques, y compris des références, analysées dans la préparation du présent document. D’autre part, des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, contenues dans les cinquièmes rapports nationaux et dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, ont été mises à la disposition de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, à sa deuxième réunion[[3]](#footnote-3). Par ailleurs, en application de la recommandation [XXI/1](https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-21/sbstta-21-rec-01-fr.pdf), quatre documents d’information relatifs aux scénarios concernant la Vision pour la biodiversité à l’horizon 2050, préparés initialement pour la vingt-et-unième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, seront révisés et redistribués[[4]](#footnote-4). De même, en application des paragraphes 6 et 7 de cette même recommandation, [l’Initiative de Cambridge sur la conservation](http://www.cambridgeconservation.org/) a organisé un atelier pour mieux faire connaître les exigences requises pour constituer une base de données probantes qui sous-tendra l’élaboration d’un cadre mondial pour la biodiversité après 2020. Les résultats de cette réunion ont été mis à disposition également sous forme de document d’information[[5]](#footnote-5).

# I. Informations scientifiques actualisées

## Résumé des informations provenant de publications scientifiques

Les publications scientifiques issues principalement de revues à comité de lecture publiées entre 2014, année de publication de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et 2018, ont été examinées afin d’entreprendre une évaluation actualisée des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Les publications scientifiques examinées dans cette évaluation sont résumées, pour chaque Objectif d’Aichi pour la biodiversité, dans le document d’information CBD/SBSTTA/22/INF/10.

Pour un certain nombre d’Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, relativement peu d’informations sont devenues disponibles à l’échelle mondiale au cours des quatre dernières années. Tel est le cas en particuliers des objectifs qui abordent les questions socioéconomiques, tels que les Objectifs 1, 2, 3 et 18. Cette lacune met en évidence le besoin d’encourager une plus grande contribution des sciences sociales pour faciliter l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. De plus, en ce qui concerne les Objectifs 16, 17 et 20, relativement peu d’informations ont été fournies dans des publications scientifiques. Ces objectifs seront examinés plus avant, ainsi que l’Objectif 3, à la deuxième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application.

L’évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, effectuée en 2014 et contenue dans la quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique*, a conclu que, mis à part l’Objectif 16 relatif au Protocole de Nagoya, aucun objectif n’était en voie d’être pleinement réalisé. Sept objectifs (Objectifs 1, 7, 11, 17, 18, 19 et 20) comprenaient au moins un élément pour lequel des progrès avaient été accomplis, mais à un rythme insuffisant pour pouvoir réaliser ces objectifs. Sept autres objectifs (Objectifs 2, 3, 4, 6, 9, 13 et 15) comprenaient au moins un élément pour lequel aucun progrès général n’avait été accompli, et cinq objectifs (Objectifs 5, 8, 10, 12 et 14) comprenaient au moins un élément qui éloignait un peu plus la réalisation de ces objectifs.

Les informations disponibles dans les publications scientifiques tendent à montrer qu’il y n’a eu aucun changement général dans l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, tel que présenté dans la quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique*. Cependant, les informations analysées montrent qu’un certain nombre de progrès ont été accomplis, tels que par exemple en matière de restauration de différents types d’écosystèmes, d’une meilleure gestion des pêcheries, d’un ralentissement de la perte de couvert forestier, et de la réglementation des sacs plastiques. Cependant, un certain nombre d’études publiées montrent aussi que l’état de certains éléments constitutifs de la diversité biologique s’est détérioré, comme la fourniture de certains types de services écosystémiques, l’extinction d’espèces et l’accélération de la disparition de certains types d’habitats. De même, un certain nombre d’études qui traitent des scénarios et modèles d’érosion de la diversité biologique suggèrent que si la tendance au maintien du statu quo se poursuit, on continuera d’assister à une perte continue et permanente de la diversité biologique dans l’avenir.

D’une manière générale, les récentes publications scientifiques tendent à montrer que les conclusions émises dans la quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique* restent valides; ces conclusions indiquent que les progrès accomplis actuellement ne seront pas suffisants pour pouvoir atteindre les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité d’ici à 2020, et que des mesures supplémentaires sont requises pour avancer dans la mise en œuvre du [Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf). Les publications scientifiques indiquent également que l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, telle que contenue dans la quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique*, reste valide. Cette conclusion est conforme à ce qui avait été observé dans l’évaluation et analyse des informations contenues dans les cinquièmes rapports nationaux et dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique qui ont été élaborés, actualisés ou révisés depuis l’adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Il existe souvent une certaine période de temps entre le moment où une mesure est prise et le moment où des changements deviennent visibles dans les systèmes biologiques, socioéconomiques et politiques. De plus, il existe souvent une certaine période de temps entre le moment où des informations sont recueillies et le moment où ces informations deviennent disponibles dans une publication donnée. À titre d’exemple, bien que le présent document ait mis l’accent en particulier les recherches publiées après 2014, un grand nombre de séries de données et d’informations sur lesquelles se fondent ces publications ont été recueillies avant cette date.

## Résumé des informations provenant des indicateurs

1. La quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique* a utilisé 55 indicateurs. Parmi ces indicateurs, on dispose de données supplémentaires pour 29 d’entre eux depuis la publication de la quatrième édition ; d’autre part, 17 indicateurs qui n’ont pas été utilisés dans la quatrième édition ont été identifiés comme pertinents pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité (voir l’annexe I). Parmi cet ensemble de 46 indicateurs[[6]](#footnote-6), 19 d’entre eux montrent des tendances que l’on peut considérer comme positives pour la diversité biologique, et un indicateur montre une évolution incertaine. Le reste des indicateurs montrent des tendances négatives. Les 19 indicateurs qui montrent des tendances positives concernent les mesures prises par les Parties pour conserver et utiliser de manière durable la diversité biologique. Les 26 indicateurs qui montrent des tendances négatives pour la diversité biologique concernent l’état de la diversité biologique, les pressions exercées sur celle-ci et les avantages procurés. D’autre part, en ce qui concerne les indicateurs qui ont été utilisés dans la quatrième édition et pour lesquels on dispose de données mises à jour, les tendances générales n’ont pas changé. Toutes ces informations tendent à montrer, comme indiqué dans la quatrième édition, que la diversité biologique continue de s’appauvrir même si les mesures prises pour enrayer cet appauvrissement sont en augmentation.

## Résumé des informations provenant des évaluations régionales de l’IPBES

A sa sixième réunion plénière, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique a approuvé les résumés à l’intention des décideurs des évaluations régionales et infrarégionales sur la diversité biologique et les services écosystémiques pour l’Afrique, les Amériques, l’Asie et Pacifique, et l’Europe et Asie centrale, et a accepté chaque chapitre des évaluations et leurs synthèses analytiques[[7]](#footnote-7). Les principaux messages des évaluations identifient plusieurs questions pertinentes pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, l’élaboration éventuelle d’un cadre mondial pour la biodiversité après 2020, et l’application de la Convention sur la diversité biologique en général.

Toutes les évaluations soulignent l’importance de la diversité biologique pour le bien-être humain et le développement durable, et indiquent que chaque région abrite une diversité biologique unique. Cependant, toutes les évaluations mentionnent aussi que l’état de diversité biologique continue de se détériorer, bien que certains progrès aient été accomplis pour des écosystèmes spécifiques ou des endroits spécifiques. Ce déclin a entraîné une perte de services écosystémiques et devrait donc être considéré comme une menace pour le développement durable et le bien-être humain.

Les évaluations constatent que les pressions exercées sur la diversité biologique dans toutes les régions continuent d’augmenter. Les principales pressions exercées sur la diversité biologique sont toujours des changements dans les habitats, le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, la pollution, et l’utilisation non durable; cependant, leur importance relative varie selon les régions. Dans la plupart des régions, les évaluations indiquent que le changement climatique constituera sans doute la principale pression exercée sur la diversité biologique dans l’avenir. Ces facteurs directs d’appauvrissement de la diversité biologique sont affectés par des éléments comme la croissance démographique, l’urbanisation, ou les pressions socio-politiques et culturelles (facteurs indirects). D’autre part, les évaluations montrent que les facteurs directs d’appauvrissement de la diversité biologique interagissent souvent entre eux et avec des facteurs indirects, ce qui augmente d’une façon générale la gravité des incidences.

Dans toutes les régions, les évaluations indiquent que des mesures ont été prises pour conserver et utiliser de manière durable la diversité biologique. Cependant, les évaluations mentionnent également que ces mesures ont été pour la plupart insuffisantes. Les évaluations constatent également que bien que différents plans et stratégies aient été élaborés pour assurer la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique, ils n’ont généralement pas été transposés par des mesures concrètes.

Les évaluations régionales identifient différentes mesures qui peuvent être prises pour améliorer l’état et les tendances de la diversité biologique. Les mesures identifiées peuvent être réparties dans plusieurs catégories, telles que les mesures législatives, réglementaires, incitatives et fondées sur des droits. Cependant, les évaluations indiquent que les mesures prises nécessiteront des compromis entre différentes priorités sociétales et qu’un équilibre devra être trouvé. D’autre part, certains compromis pourront être réalisés à différentes échelles de temps. En conséquence, il convient d’accorder une plus grande importance aux effets dits de « ruissellement » des politiques générales. De même les mesures identifiées sont générales par nature et doivent être adaptées aux contextes et échelles nationaux particuliers, afin de permettre leur application effective. D’une manière générale, les mesures identifiées dans les résumés mettent en évidence le besoin de modifications profondes dans la relation et les interactions entre la société et la diversité biologique.

Une conclusion que l’on retrouve dans les quatre évaluations concerne la nécessité de mettre en place des systèmes de gouvernance capables de gérer d’une manière cohérente les problèmes liés à la diversité biologique. Le besoin d’intégrer davantage les questions liées à la diversité biologique dans tous les secteurs de la société est souligné également. Les moyens identifiés pour parvenir à cela sont : a) une plus grande utilisation des approches participatives en matière de gestion; b) un renforcement des capacités des parties prenantes pour qu’elles puissent participer utilement aux processus décisionnels; c) une plus grande sensibilisation à la diversité biologique, par une amélioration de la communication et de l’éducation; d) le renforcement des recherches et du suivi de la diversité biologique; d) un plus grand accès aux ressources financières et aux technologies. Cependant, les évaluations soulignent également qu’il n’existe aucune approche unique en matière de gouvernance, et que les besoins de gouvernance doivent être examinés au regard des circonstances nationales.

Les évaluations régionales ont aussi examiné différents scénarios qui identifient des voies à suivre éventuelles. Ces voies à suivre, qui partent du principe que les décisions concernant la diversité biologique ont été prises d’une manière proactive et ont utilisé des approches globales, ont abouti à des résultats plus favorables que les décisions qui n’ont pas utilisé de telles approches. D’autre part, les voies à suivre examinées dans les évaluations montrent qu’un ensemble de politiques générales différentes, y compris des instruments juridiques, réglementaires, économiques et sociaux, seront nécessaires pour parvenir aux changements souhaités. Les scénarios les plus efficaces en termes de conservation et d’utilisation durable de la diversité biologique mettent en avant l’intégration de la diversité biologique dans les processus de développement infranationaux et locaux, et des transitions sociales ou des changements de comportement à long terme grâce à l’éducation, au partage des connaissances et à une prise de décisions participative.

Les évaluations régionales ont identifié plusieurs lacunes dans les informations. Si ces lacunes étaient comblées, ceci renforcerait les capacités d’évaluer la diversité biologique et de prendre des mesures plus efficaces pour assurer sa conservation et son utilisation durable. Parmi les lacunes identifiées, figurent le manque d’informations sur l’impact de l’érosion de la diversité biologique sur la qualité de vie des individus et sur les services écosystémiques, les valeurs immatérielles de la diversité biologique, les liens entre les facteurs indirects et directs de l’appauvrissement de la diversité biologique, le manque d’informations sur la contribution des peuples autochtones et communautés locales à la diversité biologique, et le manque d’informations sur la façon d’intégrer plus efficacement la diversité biologique. Certaines évaluations régionales ont aussi identifié le besoin d’informations géographiques pertinentes et le besoin d’informations sur des écosystèmes spécifiques, tels que les milieux marins. L’évaluation pour l’Afrique a aussi constaté que le manque d’informations disponibles sur l’Afrique est problématique.

Plus précisément, en ce qui concerne les scénarios et les projections, les évaluations ont souligné le besoin de scénarios plus intégrés, ainsi que la nécessité de mieux quantifier les voies à suivre éventuelles. Les évaluations ont aussi mentionné le besoin de scénarios qui tiennent compte des multiples facteurs directs et indirects de l’appauvrissement de la diversité biologique et qui tiennent compte davantage des services écosystémiques. De plus, les évaluations ont souligné la nécessité d’avoir des scénarios pouvant être adaptés aux circonstances nationales et régionales spécifiques.

Les principaux messages énoncés dans les résumés à l’intention des décideurs des évaluations régionales et infrarégionales sur la diversité biologique et les services écosystémiques pour l’Afrique, les Amériques, l’Asie et Pacifique, et l’Europe et Asie centrale sont conformes aux conclusions émises dans la quatrième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique*, aux récentes délibérations de la Convention sur la diversité biologique, et aux données factuelles provenant des récentes publications scientifiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité mentionnées ci-dessus. Ils fournissent des preuves supplémentaires que les pressions exercées sur la diversité biologique augmentent, que celle-ci continue de s’appauvrir et que, bien que des mesures aient été prises, celles-ci ne sont pas suffisantes pour mettre un terme à l’appauvrissement de la diversité biologique. De plus, bien qu’il existe des différences entre les régions, les tendances actuelles de la diversité biologique observées dans toutes les régions constituent une menace pour la perspective d’un développement durable à long terme et rendent très improbable la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité si les tendances actuelles se poursuivent. Les résumés régionaux soulignent également la nécessité de mieux transposer en droit interne les engagements internationaux, comme les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, et d’intégrer davantage la diversité biologique dans différents secteurs. Les résumés soulignent qu’il existe plusieurs façons d’assurer la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique, tout en réalisant d’autres objectifs sociaux, qu’un ensemble de politiques générales différentes seront nécessaires et que les mesures doivent être adaptées aux circonstances et priorités nationales ; tout ceci est conforme aux conclusions émises par l’Organe subsidiaire dans sa recommandation XXI/1.

## D. Résumé des informations provenant de l’évaluation sur la dégradation des terres

1. A sa sixième session plénière, l’IPBES a approuvé le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation sur la dégradation et la restauration des terres[[8]](#footnote-8), et a accepté chaque chapitre de l’évaluation et sa synthèse analytique. L’évaluation a conclu[[9]](#footnote-9) que:
2. La dégradation des terres est un phénomène pernicieux et systémique : elle se manifeste dans toutes les parties du monde terrestre et peut revêtir de multiples formes. Il importe au plus haut point de lutter contre la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques vitaux à toutes les formes de vie sur Terre et pour assurer le bien-être humain;
3. La dégradation de la surface du sol sur la Terre causée par les activités humaines a des effets préjudiciables au bien-être d’au moins 3,2 milliards de personnes actuellement, menaçant ainsi la planète d’une sixième extinction de masse des espèces, et entraînant un coût supérieur à 10 % du produit mondial brut annuel en termes de perte de biodiversité et de services écosystémiques;
4. Investir dans la prévention de la dégradation des terres et la restauration des terres dégradées sont des mesures judicieuses sur le plan économique, car les bénéfices dépassent généralement de loin les coûts;
5. La prise de mesures opportunes pour éviter, réduire et inverser le processus de dégradation des terres peut accroître la sécurité alimentaire et hydrique, contribuer de manière non négligeable à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à ceux-ci, et aider à éviter les risques de conflit et de migration;
6. La prévention, la réduction et l’inversion du processus de dégradation des terres sont des mesures essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030;
7. Faute d’une intervention rapide et concertée, la dégradation des terres continuera de s’aggraver compte tenu de la croissance démographique, de l’ampleur sans précédent de la consommation, de la mondialisation croissante de l’économie et des changements climatiques;
8. L’attitude générale consistant à ne pas considérer la dégradation des terres comme un problème entrave fortement l’adoption de mesures;
9. Les modes de vie caractérisés par une consommation élevée dans les pays les plus développés, conjugués à l’augmentation de la consommation dans les économies en développement et émergentes, sont les principaux facteurs de dégradation des terres à l’échelle mondiale;
10. L’impact réel des choix de consommation sur la dégradation des terres dans le monde est souvent invisible en raison de la distance qui sépare les consommateurs et les producteurs;
11. Les mesures prises par les institutions, les pouvoirs publics et les gouvernances pour lutter contre la dégradation des terres sont souvent réactionnelles et fragmentées et ne permettent pas de traiter les causes véritables de la dégradation;
12. La dégradation des terres est l’un des principaux facteurs qui participent aux changements climatiques, et inversement, ceux-ci peuvent aggraver les effets de la dégradation des terres et diminuer la viabilité de certaines solutions pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres;
13. L’expansion rapide et la gestion non durable des terres de cultures et de pâturages est le facteur direct le plus extensif de la dégradation des terres dans le monde;
14. L’instauration de mesures éprouvées connues en vue de lutter contre le processus de dégradation des sols, et ainsi de transformer la vie de millions de personnes sur Terre, deviendra plus difficile et plus coûteuse au fil du temps. Il est urgent de modifier radicalement les actions afin de prévenir une dégradation irréversible de l’environnement et d’accélérer la mise en œuvre de mesures de restauration;
15. Les accords multilatéraux sur l’environnement offrent un cadre d’action d’une ampleur et d’une ambition sans précédent pour éviter et réduire la dégradation des terres et promouvoir leur restauration;
16. Les décideurs, les responsables de la gestion des terres et les acquéreurs de produits de base doivent disposer d’informations plus utiles, crédibles et accessibles pour améliorer la gestion à long terme des terres et la durabilité de l’utilisation des ressources naturelles;
17. Des programmes de mesures coordonnées qui encouragent simultanément des modes de production et de consommation plus durables des produits de base issus de la terre s’imposent pour éviter, réduire et inverser le processus de dégradation des terres;
18. Il est nécessaire d’éliminer les mesures d’incitation à effets pervers qui favorisent la dégradation et d’élaborer des incitations positives qui encouragent l’adoption de pratiques de gestion durable des terres, afin d’éviter, de réduire et d’inverser leur processus de dégradation;
19. Des dispositifs à l’échelle du paysage qui intègrent le développement de programmes portant sur l’agriculture, la sylviculture, l’énergie, l’eau et les infrastructures, tous étayés par l’expérience et les meilleures connaissances disponibles, s’imposent pour enrayer, réduire et inverser le processus de dégradation des terres;
20. Les actions visant à réduire l’impact de l’urbanisation sur l’environnement prennent en considération les problèmes liés à la dégradation des terres urbaines et, par ailleurs, améliorent sensiblement la qualité de vie tout en contribuant à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à ces changements.

Les principales conclusions de l’évaluation réaffirment l’urgence et l’importance de faire face à la dégradation des terres et les motivations qui sous-tendent des initiatives comme l’Appel d’Hyderabad pour des initiatives concertées sur la restauration des écosystèmes[[10]](#footnote-10) ou le Défi de Bonn[[11]](#footnote-11). Elles réaffirment aussi l’importance de la mise en œuvre du plan d’action à court terme sur la restauration des écosystèmes, adopté par la Conférence des Parties dans la décision [XIII/5](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-05-fr.pdf).

# II. Options Éventuelles pour accÉlÉrer les progrÈs accomplis

La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, dont les conclusions générales ont été prises en note par la Conférence des Parties dans la décision XII/1, a identifié une série de mesures éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de chaque Objectif d’Aichi pour la biodiversité. Les informations scientifiques analysées depuis la publication de la quatrième édition et les évaluations régionales et thématiques de l’IPBES tendent à montrer que ces mesures restent pertinentes et fournissent aussi des précisions sur la façon dont ces mesures pourraient être appliquées. Les options éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité sont examinées plus avant ci-dessous. Pour chaque option, les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité les plus pertinents sont identifiés. Cependant, dans nombre de cas, les options sont multidisciplinaires par nature et pourraient contribuer à la réalisation de plusieurs Objectifs d’Aichi pour la biodiversité à la fois. Un résumé des options éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité qui proviennent de ces évaluations et études figure dans l’annexe II.

Les diverses mesures identifiées dans les publications scientifiques mettent en évidence la nécessité de modifier la façon dont la diversité biologique est considérée par la société, la valeur qui lui est accordée, et la façon dont elle est prise en compte dans les processus décisionnels. Ces publications indiquent aussi la nécessité de modifier la façon d’élaborer et d’appliquer les mesures destinées à enrayer l’appauvrissement de la diversité biologique, et la façon de trouver un équilibre entre les différentes priorités sociétales. En résumé, les publications soulignent dans l’ensemble la nécessité d’apporter des changements profonds dans la relation entre la société et la diversité biologique.

De nombreux articles analysés ont souligné la nécessité de sensibiliser à l’importance et à l’état actuel de la diversité biologique. Certains articles ont considéré qu’il s’agit d’un problème général important, tandis que d’autres articles ont identifié des moyens spécifiques pour accroître la sensibilisation, au moyen de jeux par exemple, ou en fournissant aux gens des occasions de faire l’expérience de la diversité biologique d’une manière structurée (Objectif 1 d’Aichi pour la biodiversité). D’autres articles ont recensé des questions spécifiques qui devraient être abordées, telles que la sensibilisation au sujet de l’importance des ressources génétiques dans l’adaptation aux changements climatiques. D’autres articles encore ont souligné le besoin de modifier les comportements des individus, des communautés, des entreprises et des gouvernements, pour assurer la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique.

Un certain nombre d’études ont souligné l’importance des techniques d’aménagement du territoire dans la conservation et la gestion de la diversité biologique (Objectif 2 d’Aichi pour la biodiversité, ainsi que les Objectifs 5, 11 et 15). En particulier, elles ont mentionné l’utilisation des systèmes d’observation et d’information géographique à distance pour assurer un suivi des changements dans la diversité biologique et éclairer la prise de décisions (Objectif 19). Ces études ont aussi souligné l’importance des politiques d’aménagement du territoire pour trouver un équilibre entre des intérêts contradictoires liés à l’affectation des terres agricoles et pour mieux concevoir les aires protégées afin de faire face aux effets des changements climatiques (aires protégées pour lutter contre le changement climatique). Dans une même optique, des publications ont souligné le besoin d’appliquer davantage la comptabilité environnementale et économique, comme moyen de favoriser une prise de décisions plus éclairée (Objectif 2).

Plusieurs publications ont cité le besoin de renforcer la gouvernance de la diversité biologique, comme moyen d’améliorer l’état de la diversité biologique. Il existe toute une série d’options en matière de gouvernance, de politiques générales et de pratiques de gestion, mais il convient aussi d’utiliser des approches cohérentes qui tiennent compte des différents compromis à réaliser et aident à trouver un équilibre entre des exigences contradictoires (Objectif 2). Les publications ont souligné l’importance d’une gouvernance adaptative, multipartite et à multiples niveaux, permettant par exemple de renforcer l’intégration des connaissances autochtones et locales dans les processus de gouvernance (Objectif 18). D’autre part, un grand nombre de sources d’information analysées dans l’élaboration du présent document soulignent que des mesures propres à intégrer la diversité biologique dans les processus de planification nationaux et les politiques de développement, ainsi que l’ensemble des secteurs économiques et sociaux pertinents doivent être prises, afin d’améliorer l’état et les tendances de la diversité biologique. Plus spécifiquement, des publications scientifiques ont mentionné le besoin de travailler plus efficacement avec des petits propriétaires fonciers pour adopter des pratiques plus efficaces et respectueuses de la diversité biologique (Objectif 7), le besoin d’améliorer la gouvernance des pêcheries (Objectif 6) et le besoin de créer ou de renforcer les cadres institutionnels et les capacités de gestion des ressources génétiques d’origine animale (Objectif 13), comme mesures éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Des publications ont aussi mentionné le rôle potentiel de la législation, comme par exemple dans la réglementation de l’usage de sacs plastiques (Objectif 8).

Les impacts directs et indirects des politiques générales doivent être examinés de plus près également. Les mesures de politique générale doivent prendre en compte les interactions de cause à effet entre différents endroits ou écosystèmes éloignés, et leurs effets sur ceux-ci. De même, les mesures envisagées pour mieux gérer les « empreintes » des décisions de politique générale, à l’intérieur comme à l’extérieur du territoire national, doivent être davantage examinées (Objectif 4). Des publications ont aussi mentionné les avantages procurés par des synergies éventuelles dans l’application des accords et protocoles bilatéraux ou multilatéraux, et d’autres initiatives internationales et régionales, comme le [Programme de développement durable à l’horizon 2030](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F), au niveau national, comme mesure éventuelle pour accélérer les progrès accomplis.

Les publications ont cité le besoin d’une plus grande coopération et de partenariats, à différentes échelles, sur les questions liées à la diversité biologique, comme moyen éventuel pour accélérer les progrès accomplis dans la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique. A titre d’exemple, l’importance d’une coopération régionale dans la conception et la mise en œuvre des initiatives de conservation transfrontières a été soulignée (Objectif 11). De même, des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, et les individus, ont été mis en avant comme moyen de regrouper des ressources et des connaissances et d’appliquer la Convention de manière plus efficace et effective (Objectifs 19 et 20). En ce qui concerne les peuples autochtones et les communautés locales, les publications ont souligné le besoin de mettre en place des mécanismes de participation plus efficaces, et le besoin d’adopter des mesures propres à promouvoir et à mieux utiliser les aires protégées gérées par les peuples autochtones et les communautés locales (Objectifs 11 et 18).

Le recours à diverses solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux actuels a été examiné également dans les publications. À titre d’exemple, l’utilisation de bandes de terres non cultivées dans les systèmes agricoles, le maintien de petites zones de jachère dans les terres agricoles, une plus grande utilisation de la diversité végétale et une augmentation de la diversité des pollinisateurs dans les écosystèmes ont été identifiés comme moyens éventuels pour augmenter la productivité agricole d’une manière respectueuse de l’environnement (Objectifs 7, 13 et 14). D’autre part, la régénération naturelle des sols a été identifiée comme mesure abordable pour la restauration des écosystèmes (Objectif 15). Des approches intégrées fondées sur les écosystèmes pour répondre à d’autres enjeux ont été recommandées également dans différents cadres, y compris l’Accord de Paris sur le changement climatique[[12]](#footnote-12), le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe naturelle pour la période 2015‒2030](http://www.unisdr.org/files/43291_sendaiframeworkfordrre.pdf), et les Objectifs de développement durable.

Un grand nombre de publications ont aussi souligné l’importance d’une surveillance efficace (Objectif 19). Certaines publications ont indiqué qu’il s’agit d’un besoin général, tandis que d’autres publications ont identifié des mesures de suivi plus précises. À titre d’exemple, en ce qui concerne les pêcheries, la nécessité de mieux prendre en compte toutes les formes d’activité de pêche, y compris la pêche à petite échelle, artisanale et illégale, ou la pêche non documentée et non réglementée, dans les décisions de gestion, a été soulignée (Objectif 6). Dans les milieux terrestres, le besoin d’améliorer le suivi de la diversité génétique, en particulier des plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées, a été mentionné (Objectif 13). D’autres besoins en matière de surveillance des espèces exotiques envahissantes incluent des mesures prises pour établir et/ou diversifier les listes d’espèces pour lesquelles il subsiste des lacunes concernant certains genres, et d’autres initiatives visant à identifier les voies de pénétration des invasions biologiques secondaires, ainsi qu’un recensement des zones qui présentent un risque élevé d’invasion biologique (Objectif 9). De même, les publications ont examiné différents programmes d’établissement de priorités et d’analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes. Les applications de ces techniques faciliteraient l’adoption de mesures plus efficaces et plus ciblées pour gérer cette pression directe exercée sur la diversité biologique. On trouve dans les publications de plus en plus de données probantes sur la valeur potentielle des différentes techniques de séquençage de l’ADN, afin de mieux identifier, surveiller et inventorier la diversité biologique (Objectif 19). Ces techniques, qui se développent aujourd’hui très rapidement et deviennent de plus en plus abordables, ont des applications qui présentent un intérêt pour de nombreux Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Dans l’ensemble, les publications ont constaté qu’une surveillance renforcée des différents éléments constitutifs de la diversité biologique permettrait une prise de décisions plus éclairée et l’application d’une gestion évolutive.

Un certain nombre d’études ont indiqué comment une utilisation plus efficace des ressources dans les systèmes de production pourrait aboutir à des résultats favorables pour la diversité biologique. À titre d’exemple, le fait de cibler l’utilisation ou l’application d’intrants agricoles, comme l’eau, les engrais ou les pesticides, en fonction de la culture envisagée, a permis d’améliorer l’efficacité des systèmes agricoles. De même, l’utilisation des substances nutritives accumulées dans les sols au cours du temps, plutôt que l’ajout de substances nutritives supplémentaires, a fait ses preuves, de même que l’utilisation d’un couvert végétal approprié et des incitations à utiliser des variétés végétales ayant des besoins faibles en nutriments. Dans les milieux aquatiques, le moment choisi pour introduire des aliments destinés aux systèmes aquacoles, la récolte de produits en fonction des marées, et le recours à une aquaculture intégrée multi-trophique ont aussi permis d’améliorer l’efficacité de l’utilisation des ressources (Objectifs 7 et 8).

Un thème commun mentionné dans un grand nombre de recherches analysées pour le présent document concerne la nécessité de promouvoir des recherches sur la diversité biologique. Les publications ont observé qu’il existe peu d’informations disponibles sur les questions socioéconomiques qui affectent la diversité biologique et sur la façon dont ces questions peuvent être abordées de manière efficace (Objectif 19). En particulier, les publications ont souligné le besoin d’effectuer d’autres recherches sur les questions culturelles et sur les questions liées aux besoins des femmes et des populations pauvres et vulnérables (Objectif 14). L’importance des mécanismes permettant de partager plus efficacement les conclusions des recherches a été soulignée également (Objectif 19).

Un grand nombre d’articles ont identifié différents obstacles ou défis à surmonter pour faciliter l’adoption de mesures. À titre d’exemple, le coût d’une certification a été mentionné comme obstacle à l’agriculture biologique et à la certification d’exploitations forestières et de pêcheries durables (Objectif 7). Des obstacles financiers à l’adoption de technologies ou d’approches plus efficaces, dans l’agriculture par exemple, ont été identifiés également comme obstacle pour adopter des pratiques durables (Objectif 20). Les besoins identifiés sont généralement semblables ou complémentaires de ceux identifiés par l’Organe subsidiaire dans sa recommandation XVII/1, et ont été cités ultérieurement par la Conférence des Parties dans sa décision [XII/1](https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-17/sbstta-17-rec-01-fr.pdf). Répondre à ces besoins permettrait de faciliter l’adoption des mesures requises.

# III. Conclusion

Les publications scientifiques et les indicateurs analysés, de même que les évaluations régionales et l’évaluation sur la dégradation des terres de l’IPBES, fournissent des données probantes supplémentaires sur le déclin continu de la diversité biologique à l’échelle mondiale. Ils identifient aussi plusieurs répercussions de ce déclin sur le bien-être humain. Toutes les sources d’information soulignent le besoin de prendre des mesures urgentes et efficaces pour ralentir l’appauvrissement de la diversité biologique. En particulier, le besoin de gérer les causes sous-jacentes de l’érosion de la diversité biologique, le besoin d’une plus grande intégration de la diversité biologique, et le besoin de tenir compte des impacts directs et indirects des décisions de politique générale sont identifiés comme des enjeux importants à relever. Sont mentionnés également le besoin d’accroître la sensibilisation à l’importance de la diversité biologique et d’aboutir à des changements de comportement, ainsi que le besoin d’utiliser davantage les techniques d’aménagement du territoire, d’améliorer la gouvernance de la diversité biologique, de renforcer la coopération et les partenariats, d’assurer un suivi plus efficace, de promouvoir des solutions fondées sur la nature pour répondre aux différents défis sociétaux, et de promouvoir davantage les recherches et une utilisation plus efficace des ressources. D’autre part, toutes les sources d’information soulignent que de nombreux défis liés à la diversité biologique sont interconnectés et qu’une approche cohérente est nécessaire pour obtenir des changements positifs. Dans l’ensemble, les différentes sources d’information analysées soulignent le besoin de changements profonds dans la relation et les interactions entre la société et la diversité biologique.

Les mesures spécifiques requises pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité différeront selon les circonstances et les priorités nationales. Ainsi, les informations contenues dans les publications scientifiques doivent être examinées et adaptées aux circonstances nationales, afin d’éclairer utilement les décisions concernant les mesures qui devraient être prises au niveau national pour contribuer à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Ces deux questions ont été identifiées par la Conférence des Parties dans la décision XII/1.

# IV. Projet de recommandation

1. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être adopter une recommandation qui serait libellée comme suit:

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Se félicite* des évaluations régionales sur la diversité biologique et les services écosystémiques pour l’Afrique, les Amériques, l’Asie et Pacifique, et l’Europe et Asie centrale et de l’évaluation thématique sur la dégradation des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
2. *Prend note* de l’analyse des informations scientifiques actualisées, y compris des options éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité;
3. *Demande* à la Secrétaire exécutive d’examiner les évaluations régionales sur la diversité biologique et les services écosystémiques pour l’Afrique, les Amériques, l’Asie et Pacifique, et l’Europe et Asie centrale et l’évaluation thématique sur la dégradation des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d’autres informations pertinentes, comme l’évaluation scientifique actualisée sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, lors de la préparation de la documentation concernant le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 et la cinquième édition des Per*spectives mondiales de la diversité biologique*;
4. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa quatorzième réunion, une décision libellée comme suit:

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* la décision [XIII/28](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-fr.pdf), par laquelle elle a décidé que la liste d’indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 devrait faire l’objet d’un examen continu,

1. *Prend note* des indicateurs supplémentaires qui ont été identifiés et de ceux pour lesquels on dispose de données actualisées, et *encourage* les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les peuples autochtones et communautés locales et les parties prenantes concernés à les utiliser, selon qu’il convient;
2. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à utiliser les évaluations régionales et thématiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris pour éclairer les mesures prises au niveau national et pour effectuer des évaluations nationales, infranationales ou thématiques complémentaires sur la diversité biologique et les services écosystémiques;
3. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à utiliser les options éventuelles pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, telles qu’énumérées dans la partie III et l’annexe II de la note de la Secrétaire exécutive sur une évaluation scientifique actualisée des progrès accomplis dans la réalisation de certains Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et des options pour accélérer les progrès accomplis[[13]](#footnote-13);
4. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les peuples autochtones et communautés locales et les parties prenantes concernés à partager leurs expériences concernant des mesures efficaces pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris en transmettant ces informations dans le cadre des sixièmes rapports nationaux.

*Annexe I*

Informations actUalisÉes provenant des indicateurs

1. Au total, 55 indicateurs ont été utilisés pour l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Depuis 2014, des nouvelles données sont devenues disponibles pour 29 indicateurs. De plus, 17 autres indicateurs non utilisés dans la quatrième édition ont été identifiés comme pertinents pour l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité[[14]](#footnote-14). Dans le tableau ci-dessous, figurent les tendances des 46 indicateurs actualisés ou nouveaux indicateurs.

Ces tendances sont seulement celles indiquées par l’indicateur et ne représentent pas une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité eux-mêmes.

L’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité fournie dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* est basée sur les informations contenues dans les cinquièmes rapports nationaux, les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, les publications scientifiques et d’autres rapports, ainsi que des extrapolations fondées sur des indicateurs et des scénarios basés sur des modèles.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Indicateur[[15]](#footnote-15)* | *Objectif d’Aichi le plus pertinent* | *Type d’indi-cateur* | *Période couverte par les données de l’indicateur* | *Tendance de l’indicateur signalée dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique en 2014[[16]](#footnote-16)* | *Tendance actuelle suggérée par l’indicateur*  |
| Baromètre de la diversité biologique (% de répondeurs qui ont entendu parler de la diversité biologique) | 1 | Mesure prise | 2009-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Baromètre de la diversité biologique (% de répondeurs qui ont fourni une définition exacte de la diversité biologique) | 1 | Mesure prise | 2009-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Intérêt manifesté en ligne pour la diversité biologique (pourcentage de recherches sur Google) | 1 | Mesure prise | 2004-2016 | Diminution | Diminution |
| Pourcentage de pays appartenant à la Catégorie 1 des Parties à la CITES | 4 | Mesure prise | 1994-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Indice de la Liste rouge (espèces faisant l’objet d’un commerce international) | 4 | État | 1988-2016 | Non disponible | Diminution |
| Indice de la Liste rouge (impacts de l’utilisation) | 4 | Pression | 1986-2016 | Diminution | Diminution |
| Empreinte écologique (nombre de Terres nécessaires pour soutenir les sociétés humaines) | 4 | Pression | 1961-2012 | Augmentation | Augmentation |
| Superficie de la perte de couvert forestier | 5 | État | 2001-2016 | Non disponible | Augmentation |
| Indice de l’évolution de l’étendue des zones humides | 5 | État | 1970-2015 | Diminution | Diminution |
| Indice de la Liste rouge (spécialistes des forêts) | 5 | État | 1988-2016 | Non disponible | Diminution |
| Indice des oiseaux sauvages (spécialistes des habitats) | 5 | État | 1968-2014 | Diminution | Diminution |
| Pêcheries certifiées par le Marine Stewardship Council (en tonnes) | 6 | Mesure prise | 1999-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Pourcentage de stocks halieutiques demeurant dans des limites biologiques sûres | 6 | État | 1974-2013 | Diminution | Diminution |
| Indice trophique marin\* | 6 | Pression | 1960-2014 | Non disponible | Diminution |
| Indice de la Liste rouge (impacts des pêcheries) | 6 | Pression | 1988-2016 | Diminution | Diminution |
| Bilan de l’usage d’azote\* | 7 | Pression | 1961-2011 | Non disponible | Augmentation |
| Superficie des terres agricoles exploitées par l’agriculture biologique | 7 | Mesure prise | 1999-2014 | Augmentation | Augmentation |
| Indice des oiseaux sauvages (oiseaux des terres agricoles) | 7 | État | 1980-2014 | Diminution | Diminution |
| Superficie des forêts bénéficiant d’une gestion durable: nombre total de certifications d’exploitation forestière FSC et PEFC  | 7 | Mesure prise | 2000-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Usage de pesticides | 8 | Pression | 2000-2011 | Non disponible | Augmentation |
| Indice de la Liste rouge (impacts de la pollution) | 8 | État | 1988-2016 | Diminution | Diminution |
| Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes) | 9 | Pression | 1988-2016 | Diminution | Diminution |
| Pourcentage de couverture corallienne vivante | 10 | État | 1972-2016 | Diminution | Diminution |
| Indice de l’impact climatique sur les oiseaux | 10 | Pression | 1980-2010 | Non disponible | Augmentation |
| Superficie du couvert végétal constitué de mangroves\* | 10 | État | 2000-2014 | Non disponible | Diminution |
| Bilan de la masse glaciaire\* | 10 | État | 1957-2015 | Diminution | Diminution |
| Etendue moyenne de la glace de mer polaire\* | 10 | État | 1979-2015 | Diminution | Diminution |
| Pourcentage de zones marines et côtières couvertes par des aires protégées | 11 | Mesure prise | 1990-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Pourcentage de zones terrestres couvertes par des aires protégées | 11 | Mesure prise | 1990-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Pourcentage de Zones essentielles pour la diversité biologique couvertes par des aires protégées | 11 | Mesure prise | 1980-2017 | Non disponible | Augmentation |
| Indice de la Liste rouge | 12 | État | 1994-2016 | Diminution | Diminution |
| Indice Planète vivante | 12 | État | 1970-2012 | Diminution | Diminution |
| Nombre de ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture préservées dans des installations de conservation | 13 | Mesure prise | 1995-2016 | Non disponible | Augmentation |
| Indice de la Liste rouge (espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées ou domestiquées) | 13 |  Avantage procuré | 1988-2016 | Non disponible | Diminution |
| Pourcentage de changement dans la richesse des espèces locales\* | 14 | État | 1970-2014 | Non disponible | Incertain |
| Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices) | 14 |  Avantage procuré | 1988-2016 | Diminution | Diminution |
| Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l’alimentation et les médicaments) | 14 |  Avantage procuré | 1986-2017 | Non disponible | Diminution |
| Pourcentage de la population rurale mondiale ayant accès à des ressources hydriques améliorées  | 14 | Mesure prise | 1990-2015 | Augmentation | Augmentation |
| Pourcentage de pays qui ont ratifié le Protocole de Nagoya | 16 | Mesure prise | 2011-2017 | Non disponible | Augmentation |
| Pourcentage de pays qui disposent de SPANB révisés | 17 | Mesure prise | 2010-2017 | Non disponible | Augmentation |
| Nombre d’articles publiés sur la diversité biologique\* | 19 | Mesure prise | 1980-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Nombre de données sur la présence d’espèces dans le Système mondial d’information sur la diversité biologique | 19 | Mesure prise | 2003-2016 | Augmentation | Augmentation |
| Indice de l’information sur l’état des espèces | 19 | Mesure prise | 1980-2014 | Non disponible | Augmentation |
| Pourcentage d’espèces connues évaluées dans la Liste rouge de l’IUCN | 19 | Mesure prise | 2000-2017 | Non disponible | Augmentation |
| Aide publique au développement fournie en appui aux objectifs de la Convention | 20 | Mesure prise | 2006-2015 | Augmentation | Augmentation |
| Financement fourni par le Fonds pour l’environnement mondial  | 20 | Mesure prise | 1991-2016 | Augmentation | Augmentation |

*Annexe II*

Options Éventuelles pour accÉlÉrer les progrÈs accomplis dans la rÉalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversitÉ

1. La présente annexe contient des informations sur des mesures éventuelles qui pourraient être prises, selon les circonstances et les priorités nationales, pour faciliter la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

Ces mesures éventuelles, basées sur les conclusions des évaluations régionales et thématiques de l’IPBES et les conclusions identifiées dans les publications scientifiques[[17]](#footnote-17), incluent les suivantes:

1. Augmenter l’accès aux informations sur la diversité biologique, y compris : favoriser les recherches sur la diversité biologique, utiliser davantage les sciences sociales, élaborer des séries de données qui peuvent être désagrégées pour différents écosystèmes et à différentes échelles géographiques, favoriser des recherches sur les questions culturelles et sur les questions liées aux besoins des femmes et des populations pauvres et vulnérables, et mettre au point et favoriser des mécanismes qui permettent de partager plus efficacement les informations sur la diversité biologique;
2. Mieux intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans tous les secteurs de la société, afin de mieux prendre en compte les effets de « ruissellement » des politiques générales dans les processus décisionnels ainsi que les répercussions plus larges des décisions politiques;
3. Promouvoir et mettre en place des systèmes de gouvernance qui abordent les questions liées à la diversité biologique d’une manière plus cohérente et qui internalisent davantage les engagements mondiaux en faveur de la diversité biologique, notamment en renforçant l’intégration des connaissances autochtones et locales dans les processus de gouvernance, et en tenant compte davantage des synergies éventuelles dans l’application des accords bilatéraux et multilatéraux, des Objectifs de développement durable et d’autres initiatives internationales et régionales au niveau national;
4. Promouvoir l’utilisation d’approches participatives dans la gestion de la diversité biologique, notamment en renforçant les capacités des parties prenantes pour qu’elles puissent contribuer efficacement aux processus décisionnels, en travaillant plus étroitement avec les petits propriétaires fonciers afin d’adopter des pratiques efficaces et respectueuses de la diversité biologique, et en renforçant la coopération et les partenariats avec les peuples autochtones et communautés locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les individus;
5. Accroître la sensibilisation au sujet de la diversité biologique, en renforçant la communication et l’éducation, et en prenant des mesures propres à modifier les comportements;
6. Renforcer la surveillance de la diversité biologique, notamment en utilisant davantage les systèmes d’observation et d’information géographique à distance;
7. Améliorer l’accès aux ressources financières et technologiques pour assurer la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique;
8. Promouvoir l’utilisation et la mise au point de scénarios qui intègrent les considérations liées à la diversité biologique dans d’autres objectifs sociétaux, tels que la réduction de la pauvreté et de la faim, ou l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci, et qui tiennent compte des multiples facteurs directs et indirects d’érosion de la diversité biologique et prennent en compte davantage les services écosystémiques;
9. Favoriser des mesures qui gèrent les causes sous-jacentes de l’appauvrissement de la diversité biologique et qui contribueront à la réalisation de multiples Objectifs d’Aichi pour la biodiversité;
10. Favoriser une plus grande application de la comptabilité environnementale-économique;
11. Prendre en compte davantage le plein impact des choix de consommation sur la diversité biologique et promouvoir l’utilisation plus efficace des ressources dans les systèmes de production;
12. Eliminer les mesures d’incitation à effets pervers qui favorisent la dégradation de la diversité biologique et mettre au point des mesures d’incitation positives qui récompensent l’adoption de pratiques durables;
13. Promouvoir une plus grande utilisation des techniques d’aménagement du territoire techniques dans la conservation et la gestion de la diversité biologique;
14. Promouvoir l’utilisation de solutions fondées sur la nature, telles que la restauration naturelle, l’augmentation de la diversité des pollinisateurs, y compris des terres non cultivées dans les systèmes agricoles, et d’autres approches intégrées fondées sur les écosystèmes, pour relever les enjeux sociétaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* [CBD/SBSTTA/22/1](https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-22/official/sbstta-22-01-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. CBD/SBSTTA/22/INF/10. [↑](#footnote-ref-2)
3. CBD/SBI/2/2 et ses deux addenda. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les documents d’information révisés (en anglais) sont: “Summary of the shared socioeconomic pathways” (CBD/SBSTTA/21/INF/2/Rev.2), “Use of biodiversity scenarios at local, national and regional scales” (CBD/SBSTTA/21/INF/3/Rev.1), “Summary of the shared socioeconomic pathways” (CBD/SBSTTA/21/INF/4/Rev.1), “Multiscale, cross-sectoral scenarios for nature futures: the positive visions for biodiversity, ecosystem services, and human well-being” (CBD/SBSTTA/21/INF/18/Rev.1). [↑](#footnote-ref-4)
5. CBD/SBSTTA/22/INF/10. [↑](#footnote-ref-5)
6. Sept indicateurs ne sont pas inclus dans la liste d’indicateurs approuvée par la Conférence des Parties dans la décision XIII/28. [↑](#footnote-ref-6)
7. Disponible à l’adresse: <https://www.ipbes.net/outcomes> [↑](#footnote-ref-7)
8. Disponible à l’adresse: <https://www.ipbes.net/outcomes> [↑](#footnote-ref-8)
9. Tel que représenté par les principaux messages en caractères gras contenus dans la version avancée non éditée du résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation thématique de l’IPBES sur la dégradation et la restauration des terres ([IPBES/6/15/Add.5](https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/ipbes-6-15-add-5_spm_ldr_advance.pdf)). [↑](#footnote-ref-9)
10. Disponible à l’adresse: <https://www.cbd.int/doc/restoration/Hyderabad-call-restoration-en.pdf> [↑](#footnote-ref-10)
11. Disponible à l’adresse: <http://www.bonnchallenge.org/content/challenge> [↑](#footnote-ref-11)
12. Adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Nations Unies, *Recueil des traités*, No. I-54113). [↑](#footnote-ref-12)
13. CBD/SBSTTA/22/5. [↑](#footnote-ref-13)
14. Des informations actualisées sur les indicateurs ont été fournies par le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité. [↑](#footnote-ref-14)
15. Les indicateurs marqués d’un astérisque (\*) ne figurent pas actuellement dans la liste des indicateurs approuvés par la Conférence des Parties dans sa décision XIII/28. [↑](#footnote-ref-15)
16. Pour les indicateurs non disponibles au moment de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, le terme “non disponible” est utilisé. [↑](#footnote-ref-16)
17. Les mesures identifiées dans la présente note devraient être envisagées au regard des orientations déjà élaborées par la Conférence des Parties, y compris la décision X/2 sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et son fondement technique (UNEP/CBD/COP/10/27/Add.1), ainsi que les besoins en matière de mise en œuvre identifiés par la Conférence des Parties dans la décision XII/1. [↑](#footnote-ref-17)